

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 958

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

085 680 049 RCS Lille-Métropole.

THEODORE MAISON DE PEINTURE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1848624 EUR.

Adresse : rue René Cauche Zone Industrielle A, 59139 Noyelles-lès-Seclin.

Précédent propriétaire : 085 680 049 RCS Lille-Métropole. **THEODORE MAISON DE PEINTURE.** 905 780 474 RCS Saint-Malo. **EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : THEODORE MAISON DE PEINTURE SAS au capital de 1848.624 € Rue René Cauche - Zone Industrielle A - Noyelles-lès-Seclin (59139) RCS Lille Métropole 085 680 049 EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION SAS au capital de 40.000 € Rue des Mauriers - ZAC des Mottais - Saint Malo (35400) RCS Saint Malo 905 780 474 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION PAR LA SOCIETE THEODORE MAISON DE PEINTURE Oppositions : article L.236-15 du code de commerce 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION dont la transmission à société THEODORE MAISON DE PEINTURE est prévue : * Montant de l'actif : 1.914.450 € * Montant du passif : 762.081 € 2. Augmentation du capital de SOCIÉTÉ THÉODORE MAISON DE PEINTURE, société absorbante : La société Groupe Théodore, société mère de la société absorbante et de la société absorbée, détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée et de la société absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Le projet de fusion établi le 26 février 2025 a été déposé : - au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole, le 28 février 2025 au nom de THÉODORE MAISON DE PEINTURE, absorbante; - au greffe du tribunal de commerce de Saint Malo, le 26 février 2025 au nom de EMERAUDE BRICO DISTRIBUTION, absorbée..